

Projet PLOBOV – volet foncier des collectivités

Territoire concerné : Ex- région Auvergne	
Type(s) de problème(s) traité(s) :	
<input type="checkbox"/> Regroupement foncier de petites propriétés <input checked="" type="checkbox"/> Biens vacants et sans maître <input checked="" type="checkbox"/> Communalisation de forêts sectionales	<input type="checkbox"/> Mise à jour du cadastre <input type="checkbox"/> Biens non délimités <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic foncier forestier <input checked="" type="checkbox"/> Autre : forêts des collectivités hors RF
Pilote : COFOR sur ce volet (coordination actions PLOBOV par Coopérative UNISYLVA)	
Période de réalisation : 2016 - 2020	
Autres acteurs : ONF, et sur autres actions PLOBOV : Bois et Forêts d’Auvergne, CNPF, CFBL, FCBA, Mecafor, Union régionale des forêts d’Auvergne	
Description synthétique de l’action	
Ce projet est issu de l’appel à projets Dynamic bois lancé par l’ADEME en 2015. Les actions menées consistent à recenser les surfaces forestières des collectivités hors régime forestier. Les résultats sont ensuite diffusés et les collectivités sont sensibilisées et accompagnées vers la mise en gestion de ces biens. Il s’agit notamment d’intégrer au régime forestier des surfaces devant faire l’objet de travaux d’amélioration des peuplements (parcelles communales et sectionales).	
Retour d’expérience	
Ce qui a bien fonctionné : <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie d’analyse du cadastre intégrée à toutes les démarches foncières ultérieures portées par les COFOR ; • Extension de la méthodologie à la recherche de biens sans maître ; • Mise en place de groupes de travail COFOR / ONF (et DDT / référent sections de communes des services de la Préfecture sur le Puy-de-Dôme) pour un suivi des dossiers et anticiper les problèmes ; • Intégration de la démarche dans les actions courantes en amont des révisions d’aménagements forestiers. • Intérêt marqué des élus et acteurs territoriaux (PNR...) pour les résultats du recensement. 	Difficultés rencontrées : <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à mobiliser les aides sylvicoles prévues en parallèle ; • Délais longs (sensibilisation, constitution du dossier...), d’autant plus pour les communes souhaitant transférer les sections dans le patrimoine communal en parallèle ; • Critères d’application du régime forestier tels que prévus par le Code forestier ouverts à interprétation ; • ONF avec moyens humains limités et nécessité de critères de priorisation des communes. • Implication des élus variable par département, les sections pouvant être un sujet bloquant. • Si syndicat mixte de gestion forestière préexistant, intégration de nouvelles parcelles compliquée (étude prévue par l’ONF pour le compte de l’État, mais pas d’enveloppe dédiée).
Résultats chiffrés de l’action :	
<ul style="list-style-type: none"> • 25 600 ha recensés hors régime forestier + 15 000 susceptibles d’être sans maître recensés • 712 communes sensibilisées, 157 rencontrées, 52 accompagnées • + 243 ha au régime forestier à la clôture du dossier + 450 ha en cours. 	
Coût de l’action (€ ou nombre de jours) :	
De janvier 2016 à février 2020 : 146 139 € de dépenses de personnel + 1 020 € équipement.	

Une page maximum SVP